

Placement Pierre



La SCPI

Née de la fusion des SCPI PLACEMENT PIERRE SELECT 1, FININPIERRE et ROCHER PIERRE 1 au 1^{er} janvier 2015, PLACEMENT PIERRE, SCPI diversifiée à capital fixe, est l'une des 5 SCPI gérée par FONCIA PIERRE GESTION.

La SCPI PLACEMENT PIERRE se compose de plus de 170 actifs immobiliers répartis majoritairement à Paris et en Région Parisienne et dans les grandes métropoles Françaises, sièges d'une forte demande locative.

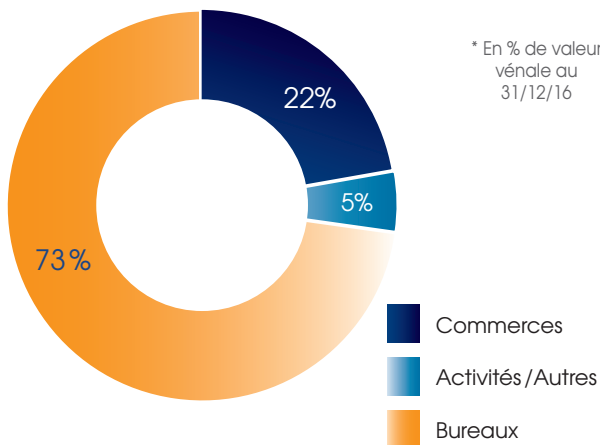
Chiffres clés

au 30/06/2017

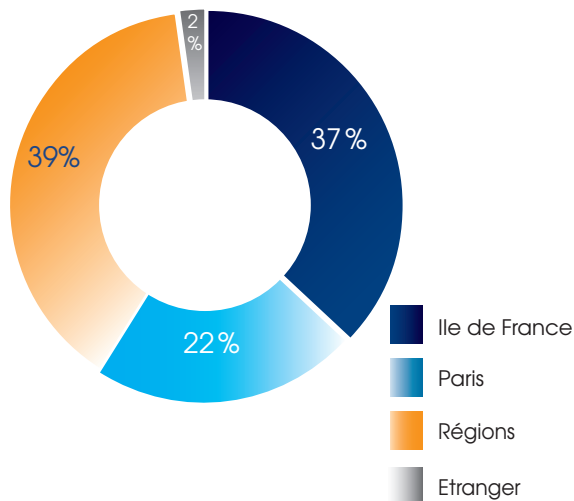


Le patrimoine

Répartition sectorielle*



Répartition géographique*



Notre politique d'investissement

La SCPI PLACEMENT PIERRE investit principalement dans des bureaux et des locaux commerciaux, répondant ainsi à la demande croissante du marché tertiaire.

La SCPI concentre son développement sur l'acquisition d'un patrimoine immobilier de qualité dans des zones où la demande locative est soutenue et le marché de l'immobilier tertiaire est actif.

Sa politique sélective d'actifs à forte valorisation, permet à la SCPI PLACEMENT PIERRE de se prémunir de la défaillance d'un locataire lui assurant ainsi un taux d'occupation optimal.





119 Grande Rue 92310 SEVRES

15 rue de Passy 75016 PARIS

89 Rue de Seine 75006 PARIS

Les chiffres clés de l'augmentation de capital

- ▶ **Période d'ouverture :**
Du 23/12/2016 au 22/12/2017 (sauf clôture anticipée)
- ▶ **Nombre de parts disponibles :** 150 000 parts
- ▶ **Prix de la part :** 340€ prime d'émission incluse
- ▶ **Commission de souscription :**
9,60% TTC (au taux de TVA actuellement en vigueur)
- ▶ **Jouissance des parts :**
Premier jour du 4^{ème} mois suivant la date de souscription

Foncia Pierre Gestion

Foncia Pierre Gestion est une Société de gestion de SCPI. Depuis 30 ans, son métier consiste à créer, structurer, gérer et commercialiser des placements immobiliers de long terme. Elle gère 5 SCPI ayant pour objectif le versement de revenus trimestriels, elles sont détenues par plus de 16 500 porteurs de parts, propriétaires d'un patrimoine de plus de 450 immeubles (commerces/bureaux).

Nous Contacter

François CROIZE

Directeur commercial

Tel. : 01 42 68 25 94

Port. : 06 99 86 14 31

francois.croize@foncia.fr

Philippe CASZALOT

Chargé d'affaires partenaires

Tel. : 01 55 52 56 94

Port. : 06 19 98 71 18

philippe.caszalot@foncia.fr

La note d'information de la SCPI PLACEMENT PIERRE a reçu de l'AMF le Visa SCPI n°16-28 en date du 25/11/2016

Siège social : 13 avenue Lebrun - 92188 ANTONY Cedex

Société de Gestion de portefeuille : FONCIA PIERRE GESTION

13, avenue Lebrun - 92188 ANTONY Cedex

Tél : 01.55.52.53.16 – Fax : 01.55.52.52.51

Agrément AMF n° GP-14000024 en date du 11/07/2014

Document réservé aux professionnels

Avertissements

Comme toute Société Civile de Placement Immobilier, les SCPI sont exposées à différents risques détaillés dans la note d'information.

Le risque de perte en capital :

Les SCPI ne présentent aucune garantie de capital ou de performance. Votre investissement est donc exposé à un risque de perte en capital, notamment en cas de cession de parts.

Le risque de marché (risque immobilier) :

Les investissements réalisés par les SCPI sont soumis aux risques inhérents à la détention et à la gestion d'actifs immobiliers étant précisé que les différents marchés analysés, tant par typologies d'actifs, que géographiques sont marqués par des cycles conjoncturels liés à l'économie générale et à l'évolution des taux longs.

Le risque lié à la liquidité :

Il s'agit de la difficulté que pourrait avoir un épargnant à céder ses parts.

Il est rappelé que les SCPI ne garantissent pas la revente des parts. La cession des parts dépend de l'équilibre entre l'offre et la demande de parts sur le marché organisé prévu à cet effet.

Le risque lié au crédit :

Le financement bancaire souscrit par les SCPI s'accompagne d'engagements contractuels dont le non respect rendrait la dette éligible.

Le risque de contrepartie :

C'est le risque résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Cela inclut notamment le risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés (à des fins de couverture) et par extension, au-delà de la définition réglementaire du risque de contrepartie, les risques locatifs à savoir le risque de défaillance économique d'un locataire.

Le risque opérationnel :

Il s'agit du risque de pertes dues à des personnes, processus ou systèmes inadéquats ou défaillants, ou résultant d'événements extérieurs. Cette définition inclut le risque de fraude interne ou externe, le risque lié aux pannes de systèmes informatiques et le risque juridique.

De manière générale, il est rappelé que l'investissement en parts de SCPI doit s'envisager sur une durée longue. La durée de placement recommandée est fixée à au moins dix ans.

Ce document est uniquement produit à des fins d'informations et ne constitue en aucun cas une recommandation personnalisée d'achat de parts des SCPI.